



Cofinancé par
l'Union européenne

Développement des compétences vertes et numériques pour l'utilisation du BIM dans les pratiques de fin de vie

Référence du projet :

2023-1-EL01-KA220-VET-000158810

Période de mise en œuvre :

Mars 2024 – Février 2026

Financement :

Ce projet bénéficie du soutien du programme Erasmus+ de l'Union européenne, dans le cadre de l'Action clé 2 – Partenariats de coopération dans l'enseignement et la formation professionnels.

Partenariat :

Le projet BIM4D réunit six organisations issues de Grèce, de Slovénie, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie. Cette coopération associe des expertises complémentaires provenant des secteurs de la construction et de la formation, afin de favoriser l'innovation et le transfert de savoir-faire.

En savoir plus :

Présentation du projet sur la plateforme officielle du programme Erasmus+ de l'Union européenne

Objectif :

L'ambition du projet BIM4D est de renforcer la capacité du secteur de la construction à intégrer les technologies de modélisation des données du bâtiment (BIM) dans la phase de fin de vie des ouvrages. Le projet met l'accent sur le développement des compétences vertes et numériques des professionnels afin de promouvoir des pratiques de déconstruction durable et une gestion optimale des ressources.

Impact attendu :

Le projet contribuera à améliorer de manière significative la gestion des bâtiments en fin de vie, en favorisant la durabilité, en réduisant les déchets et en soutenant l'économie circulaire. Par ailleurs, en renforçant les compétences et les connaissances des acteurs du secteur, BIM4D accompagne la transition du marché du travail vers des pratiques plus numériques et respectueuses de l'environnement.

bim4d.eu



**BIM4D**



Promouvoir la durabilité dans les pratiques de fin de vie des bâtiments :

Le projet BIM4D répond à l'un des enjeux majeurs du secteur de la construction : gérer durablement la phase de fin de vie (End-of-Life – EOL) des bâtiments, tout en s'alignant sur les normes européennes en constante évolution, notamment la norme CEN/TC 350. Avec les déchets de construction et de démolition (CDW) représentant la plus grande part des déchets dans l'Union européenne, la déconstruction durable n'est plus une option, mais une nécessité.

Pourquoi BIM4D ?

L'objectif du projet est de mobiliser le potentiel de la modélisation des données du bâtiment (BIM) pour transformer les pratiques de fin de vie.

Les méthodes traditionnelles de démolition entraînent souvent une utilisation inefficace des ressources, une production excessive de déchets et un manque d'opportunités de recyclage.

BIM4D propose des solutions numériques et des modules de formation destinés aux professionnels et aux travailleurs du secteur de la construction afin de :

- **Planifier et mettre en œuvre une déconstruction durable** grâce aux outils numériques.
- **Réduire les déchets et maximiser la récupération des matériaux**, en soutenant l'économie circulaire.
- **Assurer la conformité** avec les directives européennes et la norme CEN/TC 350, intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques de la durabilité.

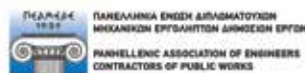
La plateforme en ligne BIM4D – Favoriser l'apprentissage numérique pour une déconstruction durable :

Ressources pédagogiques libres et gratuites : supports de formation complets, adaptés aux processus EOL basés sur le BIM.

- Modules de formation interactifs : contenus pratiques et engageants pour renforcer les compétences des professionnels de la construction.
- Certification et micro-accreditations : reconnaissance des compétences acquises, facilitant le développement professionnel.
- Bonnes pratiques et études de cas : retours d'expérience concrets sur l'application du BIM dans la déconstruction durable.
- Mise en réseau et coopération : un espace d'échanges entre professionnels, formateurs et décideurs.

bim4d.eu

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the State Scholarships Foundation (IKY). Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.



BIM4D